



MUNICIPALITÉ
DE
GRANDSON

Grandson, le 7 février 2018

PREAVIS MUNICIPAL n°604/18

Financement des coûts archéologiques
extraordinaires liés à la construction de la
route et du complexe sportif à Borné-Nau

1. Préambule

Basés sur le préavis 588/17 et l'enquête publique inhérente, les travaux de construction de la route de desserte de Borné-Nau ont débuté en automne 2017. La présence éventuelle de vestiges archéologiques datant de l'âge de bronze était connue du canton depuis les travaux d'élargissement de la N5; c'est pourquoi les premières opérations consistaient à procéder à des fouilles sur un périmètre limité (voir annexe 1). En effet, les sondages préliminaires du mois d'août de la même année avaient présenté des résultats finalement assez faibles en terme de densité d'éléments pertinents. La réalité du terrain a mis en évidence que ce diagnostic était largement sous-estimé de la part du canton, tant en densité qu'en termes de surface. La Commune doit aujourd'hui faire face et dans l'urgence aux exigences légales imposées par l'archéologie cantonale.

Tant dans le cadre du préavis 588/17 que dans celui de l'appel d'offres pour la construction du centre sportif, une somme a été prévue pour des travaux de sondages archéologiques préalables selon les exigences de suivi des travaux définis par les règles cantonales. En aucun cas des montants finaux de cette envergure ne pouvaient être prévus dans les préavis.

2. Situation actuelle

L'entreprise Archeodunum à l'œuvre sur place depuis le mois de septembre 2017, a rapidement mis en évidence que le terrain était nettement plus dense que prévu en vestiges, que ce qu'indiquaient les résultats des sondages préliminaires. Cela a donné suite à une offre complémentaire en octobre 2017 de CHF 240'000.- pour la fouille du secteur délimité à l'époque selon l'annexe 1 (futurs secteurs 1, 2, 6 et 7 de l'annexe 2). Il fallait ajouter au montant précité environ CHF 216'000.- de frais liés aux terrassements et déplacements de terres par l'entreprise Béati. La Municipalité a validé ces offres dans ses séances des 23.10 et 7.11.17 en prévoyant à ce moment-là d'être en mesure de les absorber par des économies sur certains postes qui se profilaient sur la construction de la route et un éventuel solde destiné à l'archéologique à la lecture du préavis 581/16 (financement phases 1-2 du projet de construction du centre sportif de Borné-Nau).

Le motif municipal principal était, selon le plan de travail prévu, de pouvoir mettre à disposition pour le printemps 2018 une piste de chantier au minimum à disposition de HRS pour les travaux du centre sportif.

Toutefois, au fil des semaines, l'étendue et la densité des vestiges découverts n'ont cessés d'augmenter et le crédit d'Archeodunum a vite été épuisé, cela s'explique également car les conditions de travail sur place étaient et sont encore aujourd'hui extrêmement difficiles et ralentissent tous types de travaux (pluie, contraintes pédologiques qui empêchent le déplacement des terres, etc.).

Face à cette situation et aux surfaces/volumes qu'il restait encore à fouiller, une séance urgente a été organisée et menée le 20 décembre 2017 sur place. Mme l'archéologue cantonale était présente ainsi que tous les acteurs et spécialistes actifs sur le chantier. Il y a été décidé que le canton allait, en collaboration avec Archeodunum, présenter à la Municipalité une stratégie et une offre finale à l'échelle du site qui tiendra compte du calendrier en place et se focalisera que sur les zones identifiées comme les plus pertinentes et prioritaires à fouiller.

Ces dernières sont décrites dans l'annexe 2, zones 1 à 9 teintées sur le plan. Il est toutefois important de préciser que ces périmètres ne recouvrent pas l'entier de la parcelle 1387. Selon le canton, les surfaces résiduelles ne feront donc à priori pas l'objet de fouilles. A ce jour, les zones 1 à 4 sont partiellement fouillées, rien n'a encore été fait sur les zones 5 à 9.

Cette offre a été reçue le 11 janvier 2018 et présente un supplément de CHF 1'010'000.- pour Archeodunum sur un périmètre élargi à tous les secteurs (annexe 2), à ajouter à cela environ CHF 495'000.- de plus-value pour les travaux de terrassement selon offre de Béati du 22 décembre 2017 et environ CHF 50'000.- supplémentaires d'installation de chantier, géomètre, pédologue et avenant à prévoir aux prestations de la direction des travaux (SD ingénierie).

Le montant hors préavis pour la partie archéologique du site se monte donc aujourd'hui à environ CHF 2'011'000.-, soit CHF 2'052'000.- moins la partie déjà comprise dans le 1^{er} préavis no 588-17 de CHF 41'000.-), qu'il s'agit donc de financer (voir tableau ci-dessous au point 4).

3. Nécessité

Faisant face à ce cumul de contraintes et d'imprévus, la Municipalité a pris les décisions nécessaires afin que les travaux de fouilles archéologiques ne soient pas interrompus dans le seul objectif de respecter les délais convenus avec HRS, constructeur du complexe sportif qui doit investir un terrain « propre » en mars 2018 afin de débiter le chantier et de mettre l'ouvrage à disposition de l'arrondissement scolaire pour la rentrée 2019. Des montants ont donc déjà été engagés sur place par la Municipalité à cet effet. Bien qu'élevés, les devis pour ces fouilles étaient intégrables dans le cadre du budget octroyé par le Conseil communal.

Force est de constater qu'en qualité de propriétaire foncier de la parcelle concernée et dans le contexte du moratoire cantonal en la matière, la Commune de Grandson, victime du système actuel de « pollueur-payeur » ne peut légalement pas échapper aux conséquences financières imposées par la richesse archéologique de son sous-sol. N'étant non plus pas question d'abandonner ou de réduire le/les projets en cours, la Municipalité n'a donc pas d'autre choix que de solliciter par le présent préavis, une demande de financement urgent au Conseil communal concernant ces incontournables et imprévisibles coûts archéologiques.

4. Financement et coût des travaux

Du point de vue du financement de ces charges, le canton a réitéré son impuissance à soutenir la Commune ; il s'est toutefois engagé à faire son maximum pour accompagner Grandson lors d'une demande d'aide à la Confédération.

Si les coûts imputables aux fouilles archéologiques de l'emprise de la route pourront être en partie reportés sur le futur développement du quartier, ceux liés au centre sportif ne sont quant à eux pas ventilables sur un tiers ou un futur projet. En effet, les règles en vigueur dans les statuts de l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE) définissent que le terrain nécessaire aux constructions scolaires est mis à disposition par les communes. L'obligation de mener des fouilles est bien liée au terrain et non reportable.

Le tableau ci-dessous illustre le coût devisé de la totalité des travaux supplémentaires liés à l'archéologie.

Travaux liés à l'archéologie		Répartition	
Diagnostic préliminaire	41'000	Coût total	2'052'000
Archéologie seule	35'000	Travaux déjà prévu dans le préavis no 588-17 Route de desserte de la ZUP de Borné-Nau	-41'000
Autres travaux liés à l'archéologie	6'000	Economies à réaliser sur le préavis 588-17 ou par le biais d'un avenant négatif sur le contrat HRS (préavis 601-17)	-211'000
Offre de départ (octobre 2017)	456'000		
Archéologie seule	240'000		
Autres travaux liés à l'archéologie	216'000		
Offre compl. (janvier 2018)	1'555'000	Total estimatif à charge de la Commune	1'800'000
Archéologie seule	1'010'000	Répartition par chapitre	
Autres travaux liés à l'archéologie	495'000	310 Terrains	70% 1'260'000
Honoraires ingénieurs, suivi chantier	50'000	430 Routes	30% 540'000
Total TTC	2'052'000	Total estimatif à charge de la Commune	1'800'000

L'influence sur les budgets futurs sera de l'ordre de CHF 96'000.- par année, en tenant compte d'un taux d'intérêt calculé à 2% et d'un amortissement prévu sur 30 ans.

Influence sur les budgets futurs	Dès 2020
Répartition par chapitre	
310 Terrains	67'200
430 Routes	28'800
Total estimatif à charge de la Commune	96'000

La Municipalité sollicite auprès du Conseil communal une autorisation d'emprunter les fonds nécessaires, déductions faites des éventuelles subventions.

Le report sur les charges financières de la partie route aura une légère influence, hausse du retour financier, sur la couche thématique dans le cadre de la péréquation horizontale. D'autre part, il en sera tenu compte sur le montant reporté (voir préavis 588/17) sur les futurs investisseurs des parcelles du plan de quartier de Borné-Nau / Bellevue.

5. Conclusions

La Municipalité est consciente que cette demande de financement complémentaire est considérable. Si cette parcelle se trouvait très partiellement identifiée comme pouvant contenir des vestiges archéologiques, leur ampleur a surpris (une fois de plus) les services cantonaux.

Le but de l'achat de cette parcelle et son affectation en zone d'utilité publique font que tout usage pour des constructions de ce secteur doit passer par une fouille complète archéologique. Les lois fédérales et cantonales en la matière sont impératives. Le fait est que notre canton, par moratoire, reporte l'entier des obligations de financement sur les communes pour ce qui touche à leurs propres constructions.

La Municipalité prévoit d'intervenir une fois de plus auprès du canton et des autorités politiques cantonales pour dénoncer ce manquement à leurs obligations partagées de financements selon la loi fédérale. Ceci, malgré que les réponses reçues à ce jour suite à nos diverses sollicitations précédentes (rue Haute et STAP des Pins) aient toujours été rejetées.

Les besoins avérés des constructions prévues dans le secteur de la ZUP ne sauraient être reportés ou différés et c'est dans ce sens que la Municipalité tient à honorer ses obligations. Dans la mesure du possible, la Municipalité et ses mandataires veillent à réduire les coûts générés, mais les aléas liés à l'inconnu de notre richesse historique enfouie rendent très difficiles toutes prédictions en la matière.

En conclusion, la Municipalité propose au Conseil communal de bien vouloir accepter l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de sa Municipalité, entendu le rapport de la commission ad hoc et celui de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à des fouilles archéologiques liées au projet en cours sur la parcelle n°1387 tels que décrits dans le préavis;

Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 2'052'000.- TTC. Le compte n°9141.30.1 est ouvert au bilan à cet effet;

Article 3 : **de financer** ce montant par un emprunt de CHF 1'800'000.-, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix, après déduction d'éventuelles subventions;

Article 4 : **d'amortir** cet investissement net, après déduction des éventuelles subventions, par les comptes des routes n°430.331 et des terrains n°310.331 sur une durée de 30 ans, la première fois au budget 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



François Payot



Eric Beauverd

Annexe 1 : Zones d'intervention archéologiques version septembre 2017

Annexe 2 : Zones d'intervention archéologiques version décembre 2017

Délégués de la Municipalité : M. Dominique Willer, municipal (Commission ad hoc)
M. François Payot, syndic (Commission des finances)



